

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 02 NOVEMBRE 2015**  
**Convocation du 22 octobre 2015**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué à la demande de Monsieur le Maire, Pierre BARLOGIS, par convocation en date du 22 octobre 2015, s'est réuni le lundi 02 novembre 2015 à 20 heures en Mairie.

**Etaient présents** : BARLOGIS Pierre, GORJUP Sébastien, BORNE Anne-Lise, ROSSELOT Nathalie, BELEY Frédérique, BERMONT Francis, CANAULT Christian, CLAVEQUIN Jean-Pierre, DAMOTTE Julien, ELSLANDER Nathalie, HENISSE Viviane, MATYSIAK Annie et MOYON Jean-Louis.

**Procuration de** : ZABOLLONE Thierry à BARLOGIS Pierre  
ASTIER Bernard à GORJUP Sébastien

Le Compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité  
Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer.

-----  
Condoléance à Viviane pour le décès de son papa Michel

**1 – PRESENTATION CHIFFREE PROJET AGRANDISSEMENT ECOLE/PERISCOLAIRE (PERMIS DE CONSTRUIRE) + AMENAGEMENT MAIRIE POUR ETAT CIVIL**

Vu en commission des travaux du 09 octobre 2015

1. Agrandissement école/périscolaire

Montant Maîtrise d'œuvre (architecte) ICTINO : 8 % du montant des travaux de construction  
Montant prévisionnel des travaux : 542 773,98 € HT soit 651 328,77 € TTC sans mobilier/équipement cuisine  
Objectif de réalisation à la rentrée 2017 avec début des travaux en septembre 2016  
Permis de Construire à faire en novembre 2015 : instruction 5 mois

**Décision du CM** : Accord à l'unanimité

2. Aménagement mairie pour état civil avec mise aux normes accessibilité

Montant Maîtrise d'œuvre (architecte) ICTINO	9 350 € HT soit 11 220 TTC
Montant prévisionnel des travaux	54 878 € HT soit 65 853,60 € TTC
Montant total	64 228 € HT soit 77 073,60 € TTC
Équipement des bureaux	23 422,86 € HT (27 549,43€ TTC)

Ce chiffrage prévisionnel a été transmis à la mairie de Belfort pour une demande de compensation financière.

**Décision du CM** : Accord à l'unanimité

**2 – SUBVENTIONS TRAVAUX 2016 (DETR – PARLEMENTAIRES)**

Le Maire propose de solliciter les subventions suivantes pour l'agrandissement de l'école primaire avec périscolaire

- DETR : 20 à 40 % sur maxi dépenses HT 500 000 € - plafond subvention 150 000 € (date limite de réception des dossiers 31/12/2015)
- CAB sur fonds supplémentaires
- Réserve parlementaire Sénateur ou Député (date limite de réception des dossiers 30/11/2015)
- Département : Enfance-petite enfance
- CAF (date limite de réception des dossiers 1<sup>er</sup> trimestre 2016) prêt à taux 0
- Jeunesse et sports

Le Maire souhaite conserver le solde du fonds de péréquation de la CAB (140 000 €) pour l'équipement de la structure

**Décision du CM :** Accord à l'unanimité

### **3 – PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL**

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) prévu par la loi du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe.

A l'issue des différentes consultations, le SDCI sera arrêté par Mr le Préfet au plus tard le 31 mars 2016. Seule modification pour la commune de Trévenans, le Syndicat de l'école maternelle F DOLTO serait dissous et intégré dans la CAB.

**Décision du CM :** Cette proposition sera à mettre à l'ordre du jour du Syndicat F DOLTO en novembre et le Maire précise que lors de la réunion d'échange entre les conseils municipaux de Trévenans et Châtenois du 18 mai 2015, il est envisagé d'établir une convention d'entente intercommunale (commission mixte composée de conseillers municipaux voir Vézelois et Autrechêne).

### **4 – CONTRAT GAZ**

Suite au groupement de commande organisé par le SIAGEP pour les contrats gaz, autorisé par le Conseil Municipal du 07 septembre 2015, le Maire a décidé de résilier le contrat gaz pour le RDC de la cure.

Aucune consommation sur les factures, uniquement 106 € d'abonnement.

Le Maire rappelle que ces frais de chauffage gaz étaient payés jusqu'au 16 janvier 2014 par la Paroisse qui a décidé de transférer ce contrat à la commune.

**Décision du CM :** Accord à l'unanimité

### **5 – SITE INTERNET**

Présentation par Anne-Lise BORNE et Pierre BARLOGIS

Compte rendu de la réunion d'information du 22 septembre 2015

Entreprise retenue : Illicoweb

Le choix s'est porté sur cette entreprise, installée à Morvillars, qui a déjà une expérience avec les collectivités territoriales.

Coût financier pour la création du site : 5 500 € HT soit 6 600 € TTC

**Décision du CM :** Accord à l'unanimité

### **DIVERS**

**ASTREINTE** : Le régime des astreintes a été validé lors du Conseil Municipal du 02 décembre 2014.

La période concernée débutait au 15 décembre 2014 et prenait fin au février 2015.

Coût : 171 € d'heures supplémentaires et 1 355 € d'astreinte

Pour cet hiver, quelle période est validée par le Conseil Municipal

**Décision du CM :** Pour hiver 2015/2016, début de l'astreinte au 05 décembre 2015 à fin février 2016

**PLANNING ELECTIONS** : disponibilités des élus pour les élections régionales 06 et 13/12/2015

- Voir attribution des lots de chênes Rue du Canal (voir Stéphanie)
- Cérémonie du 11/11 : RDV à 11 h au cimetière et 11 h 30 au monument Route de Dambenois
- Cérémonie du 25/11 : 16 h devant la mairie
- Francis BERMONT : problème NAJAM
- Le Maire revient sur plusieurs incivilités (vol, vandalisme cabane de chasse, dépôt multisport...)
- A la question de Mr CASOLI sur l'avancement du PLU, Mr le Maire répond qu'il sera évoqué lors du prochain conseil municipal de décembre
- A la question de Mr CASOLI sur le périmètre de la fibre (travaux vers conforama) , Mr le Maire répond qu'elle desservira l'hôpital, la mairie et l'école.

Prochain Conseil Municipal fixé au mardi 08 décembre 2015 à 20 heures

Levée de la séance à 21 h 40